

SYNERGIE CITOYENNE POUR DES ELECTIONS APAISÉES ET CRÉDIBLES AU SÉNÉGAL



Rapport final



Synergie Citoyenne pour des Elections Crédibles et Paisibles au Sénégal

**Programme d'observation et de monitoring
de l'élection présidentielle 2019**

Rapport du monitoring du parrainage

Financé par
 **OSIWA**

Sommaire

Sommaire	1
Liste des graphiques & tableaux	2
I. Introduction	3
II. Méthodologie du monitoring du parrainage	5
III. Résultat du monitoring du parrainage	6
1. Mobilisation des citoyens sur le processus de parrainage	6
2. Implication des jeunes et des femmes	8
3. Engagement des acteurs politiques (candidats) dans le processus de parrainage.....	9
4. Maîtrise du processus de collecte par les agents collecteurs.....	10
5. Utilisation des moyens de l'Etat.....	12
6. Achat de conscience	13
7. Prise de position des leaders d'opinion	15
8. Intimidation & Diffamation.....	16
IV. Conclusion et recommandations	17
1. Au-delà des apparences, une forte mobilisation autour du parrainage citoyen	17
2. La maîtrise globale du processus de collecte questionnée	19
3. Un parrainage parasité par la corruption	20
4. Une collecte de parrains dans un environnement globalement apaisé	21
5. Une portée différenciée de la prise de position des leaders d'opinion	21
Annexe : Formulaire de monitoring du parrainage	29

Liste des graphiques & tableaux

Graphique 1: Mobilisation des citoyens sur le processus de parrainage par région	6
Graphique 2: Implication des jeunes et des femmes dans le processus de collecte du parrainage	8
Graphique 3: Engagement des acteurs politiques (candidats) dans le processus de parrainage.....	9
Graphique 4: Les partis politiques les plus engagés dans le processus de parrainage	10
Graphique 5: Maitrise du processus de collecte par les agents collecteurs	11
Graphique 6: Utilisation des moyens de l'Etat dans le processus de parrainage	12
Graphique 7: Existence de formes d'achat de conscience par certains acteurs.....	13
Graphique 8: Prise de position par les leaders d'opinion en faveur d'un certain candidat	15
Graphique 9: Existence d'actes d'intimidations dans le processus de collecte des parrainages	16
Graphique 10: Auteurs & Victimes des actes d'intimidations dans le processus de collecte des parrainages	17
Tableau 1: Répartitions des moniteurs suivant les régions.....	5
Tableau 2: Existence de campagnes de sensibilisation sur le parrainage	7
Tableau 3: Les différentes formes d'achat de conscience observées	14

I. Introduction

La loi instituant le parrainage intégral révisé le mode d'élection du Président de la République dans la mesure où elle modifie les conditions de recevabilité des déclarations de candidatures, et donc d'éligibilité de tous les candidats à l'élection présidentielle et des autres types d'élection. Elle modifie également le mode d'élection des élus concernant tous les autres scrutins (législatives, locales). Il s'agit d'une donnée inédite dans la mesure où elle introduit dans le processus devant présider à l'élection présidentielle (et des autres scrutins), de nouvelles procédures nécessitant l'intervention des citoyens. En effet, la signature des citoyens est requise pour permettre à un prétendant à la candidature, à partir d'une certaine proportion du fichier électoral (entre 0,8% et 1% pour l'élection présidentielle), de voir sa candidature validée.

Notons qu'il s'agit d'une loi très controversée. Au-delà de la controverse, elle impacte structurellement le cadre juridique électoral et induit de nouveaux comportements et de nouvelles réalités liées à la matière électorale, notamment durant la phase préélectorale. En effet, des actions de mobilisation, de sensibilisation seront nécessaires avec comme principaux maîtres d'œuvre les potentiels compétiteurs politiques et comme cibles le citoyen. Toutefois, la nouveauté de la loi place toutes les parties prenantes dans une forme d'incertitude tant dans la faisabilité, l'applicabilité sur le terrain, les prédispositions des citoyens à jouer le jeu, les éventuelles pratiques déviantes pouvant se loger dans la mise en œuvre de la loi sur le terrain, etc. Par ailleurs, la nouvelle modification du code électoral a-t-elle été bien assimilée par les Sénégalais ? Vu le degré de discordance qui a accompagné ce projet de loi, l'information ne semble pas parvenir à tous les citoyens de la même manière. Le processus de modification de la loi a-t-elle été précédée d'une approche prospective permettant d'analyser les risques et de les annihiler en anticipant sur des solutions éventuelles ?

Dans le cadre du Projet du Savoir électoral ainsi que de l'Unité d'Assistance Electorale de l'Institut Gorée, une meilleure compréhension de la loi, de son applicabilité sur le terrain, au moment du recueil de signature, une analyse de l'impact, une documentation du processus, profitant de l'opportunité qu'offre le processus électoral en cours, sont des éléments importants à l'aune desquels une première évaluation pourrait être faite et partagée avec toutes les parties prenantes.

Ce rapport présente les résultats du monitoring des opérations de collecte de parrainage sur le terrain.

Rappel des objectifs

- Renseigner sur le comportement des parties prenantes relativement à la loi sur le parrainage

- Produire de l'information permettant d'apprécier les approches et méthodologies des acteurs politiques dans la collecte des signatures
- Apprécier la mobilisation et la réactivité des citoyens dans le cadre de la loi sur le parrainage
- Identifier les pratiques déviantes et les choix des acteurs pouvant pervertir le processus de recueil des signatures sur le terrain
- Mettre à la disposition de toutes les parties prenantes impliquées dans le processus, des éléments permettant de rendre intelligibles de phénomènes électoraux et le contexte électoral en cours
- Contribuer, par la mise à disposition en temps réels d'informations utiles d'aide à la décision, à la transparence du processus et à un climat électoral apaisé
- Effectuer des recommandations dans la perspective de l'évaluation de la loi sur le parrainage

II. Méthodologie du monitoring du parrainage

Dans le cadre de ce monitoring, le Gorée Institute a formé et a déployé 100 moniteurs du parrainage sur l'ensemble du territoire national. Ces moniteurs issus de toutes les régions du Sénégal ont été initiés au cycle électoral en général et aux particularités de la nouvelle loi sur le parrainage. Les moniteurs ont été déployés proportionnellement à la carte électorale du Sénégal comme l'indique le tableau suivant :

Tableau 1: Répartitions des moniteurs suivant les régions

	Inscrits	Proportion	Nombre de Moniteurs
FATICK	244560	5%	5
SAINT-LOUIS	397050	7%	7
KAOLACK	350252	7%	7
TAMBACOUNDA	199398	4%	4
KOLDA	201219	4%	4
KAFFRINE	180386	3%	3
DAKAR	1571652	30%	30
SEDHIOU	164983	3%	3
THIES	707317	13%	13
LOUGA	346125	7%	6
KEDOUGOU	46143	1%	1
DIORBEL	465649	9%	9
MATAM	202508	4%	4
ZINGINCHOR	224069	4%	4
Total	5301311	100%	100

Les moniteurs qui doivent observer le processus de parrainage dans leur localité sont répartis sur l'ensemble du territoire. En posant des questions aux agents collecteurs, aux autorités locales et aux citoyens, les moniteurs remplissent le formulaire de monitoring. Durant un mois (du 14 novembre au 10 décembre 2018), les moniteurs ont observé le processus de collecte des parrainages sur le terrain. Sur la base de leurs observations, ces derniers remplissent un formulaire sur le déroulement du processus de collecte conçu à cet effet. Pour la remontée des données de monitoring, une application web conçue sous PHP/MySQL a été mise en place. Pour la saisie des données, l'Institut a formé une équipe composée de 5

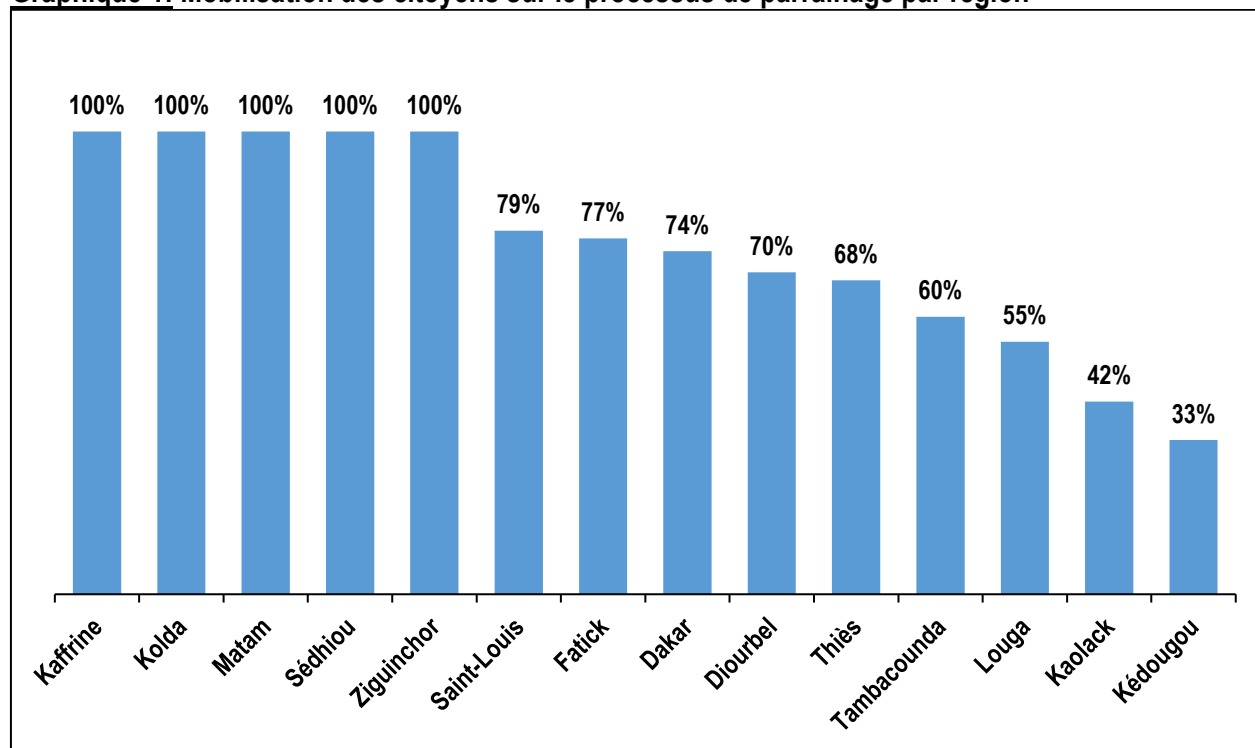
opérateurs de saisie pour interagir avec les moniteurs sur le terrain et renseigner les formulaires dans la base de données. Pour l'analyse, le logiciel statistique Stata a été utilisé pour le traitement des données et la production des différents tableaux et graphiques.

III. Résultat du monitoring du parrainage

1. Mobilisation des citoyens sur le processus de parrainage

Les moniteurs déployés sur le terrain devraient observer la mobilisation des citoyens autour du processus électoral. Dans l'ensemble, les données remontées par les moniteurs montrent que dans 73% des cas, les citoyens sont mobilisés autour du processus de parrainage. Selon les moniteurs, les citoyens sont particulièrement mobilisés sur le processus de collecte des parrainages dans les régions comme Kaffrine, Kolda, Matam, Sédhiou et Ziguinchor où jusqu'à 100% des données remontées font état de cette forte mobilisation comme le montre le graphique suivant.

Graphique 1: Mobilisation des citoyens sur le processus de parrainage par région



La forte ou faible mobilisation des citoyens autour du processus à travers le pays peut s'expliquer par des faits comme les campagnes de sensibilisation, les spots publicitaires, les sessions d'éducation civique, les caravanes, etc. Le tableau suivant montre les différentes formes de campagnes de sensibilisation sur le

processus de collecte des parrainages à travers les régions. On note que quelle que soit la région, les moniteurs ont noté au moins une forme de campagne de sensibilisation.

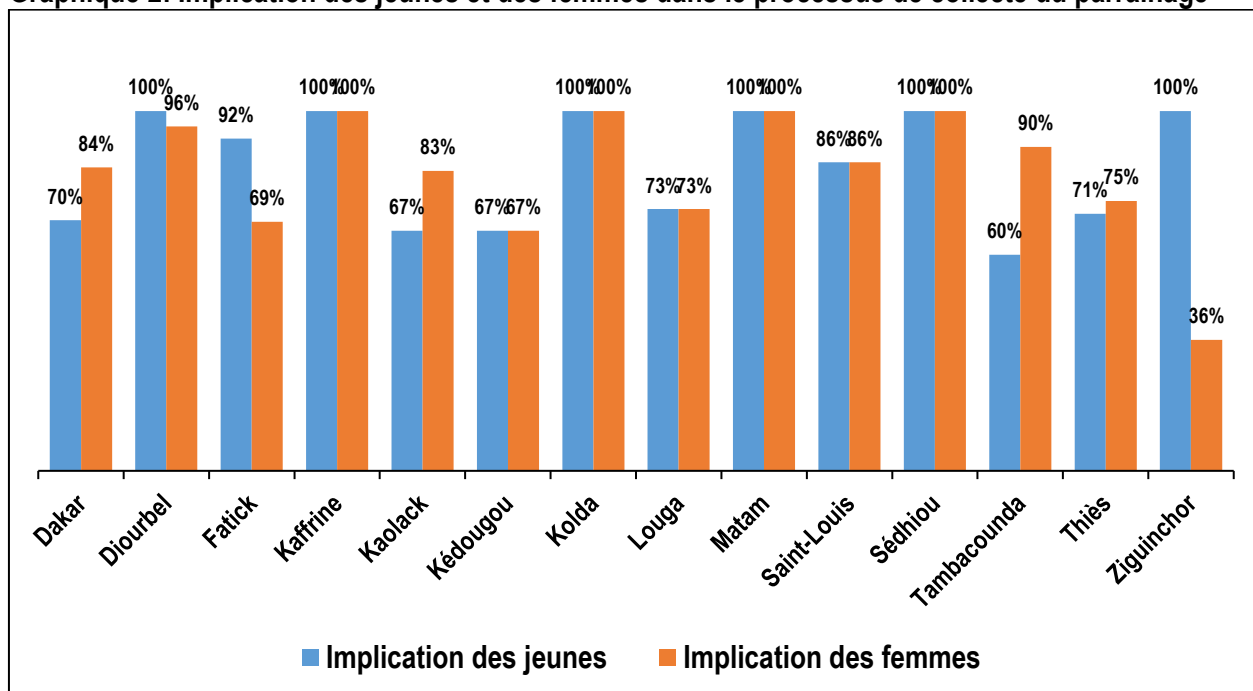
Tableau 2: Existence de campagnes de sensibilisation sur le parrainage

Région	Spot publicitaire dans les médias	Session d'éducation civique	Affiches & panneaux	Organisation de meetings	Distribution de tracts	Organisation de caravanes
Dakar	21%	17%	20%	20%	24%	39%
Diourbel	26%	22%	13%	39%	0%	9%
Fatick	46%	15%	8%	8%	0%	0%
Kaffrine	0%	0%	43%	86%	14%	14%
Kaolack	33%	8%	0%	58%	8%	17%
Kédougou	33%	0%	33%	67%	0%	33%
Kolda	50%	0%	0%	0%	0%	25%
Louga	36%	9%	0%	45%	36%	27%
Matam	0%	67%	17%	17%	0%	17%
Saint-Louis	0%	57%	0%	21%	0%	21%
Sédhiou	0%	0%	0%	60%	0%	0%
Tambacounda	30%	20%	0%	50%	0%	20%
Thiès	32%	14%	18%	14%	18%	25%
Ziguinchor	0%	0%	18%	27%	18%	45%

2. Implication des jeunes et des femmes

Au-delà de la mobilisation des citoyens autour du processus de parrainage, nous avons voulu savoir si les jeunes et les femmes étaient impliqués dans le processus. Dans l'ensemble, 79% des observations montrent que les jeunes dans le processus de parrainage alors que cette proportion est de 82% pour l'implication des femmes. Cette forte implication des jeunes et des femmes dans le processus se reflète également à travers les différentes régions.

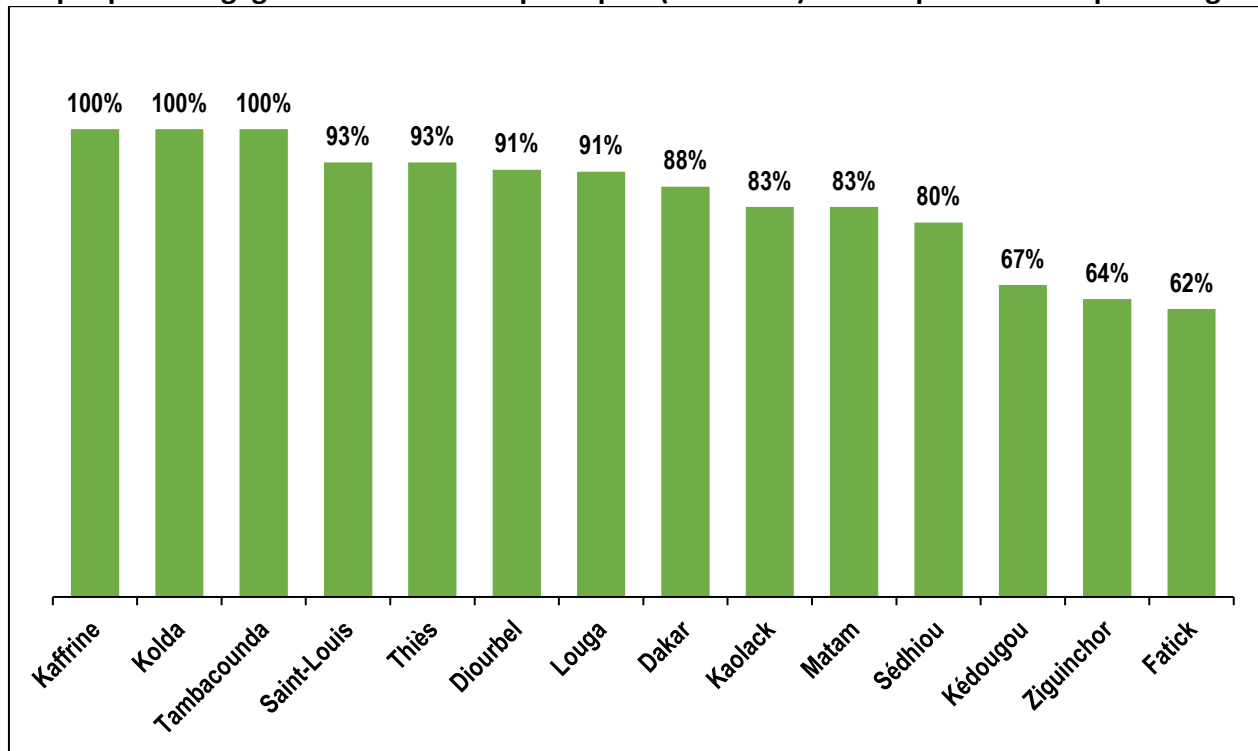
Graphique 2: Implication des jeunes et des femmes dans le processus de collecte du parrainage



3. Engagement des acteurs politiques (candidats) dans le processus de parrainage

En ce qui concerne les acteurs politiques (Partis, coalitions, candidats) sur le terrain lors de la collecte des parrainages, les moniteurs ont noté à plus de 85% des cas, l'engagement des partis politiques dans le processus. L'analyse des données remontées par les moniteurs montre que les acteurs politiques sont souvent très engagés dans le processus au niveau des régions surtout à Kaffrine, Kolda, Tambacounda, Saint-Louis, Thiès, etc. comme le montre le graphique suivant :

Graphique 3: Engagement des acteurs politiques (candidats) dans le processus de parrainage



Les moniteurs, au cours de l'observation du processus de parrainage, au-delà de l'engagement des acteurs politiques sur le terrain, notent également les partis politiques les plus présents dans le processus. Le nuage de mots suivant montre les partis politiques ou coalitions les plus présents ou les actifs dans le processus. Plus un mot est gros, plus ce parti est actif dans le processus. Ainsi, les partis comme APR, PASTEF, PDS et REWMI sont les plus actifs sur le terrain lors de la collecte des parrainages.

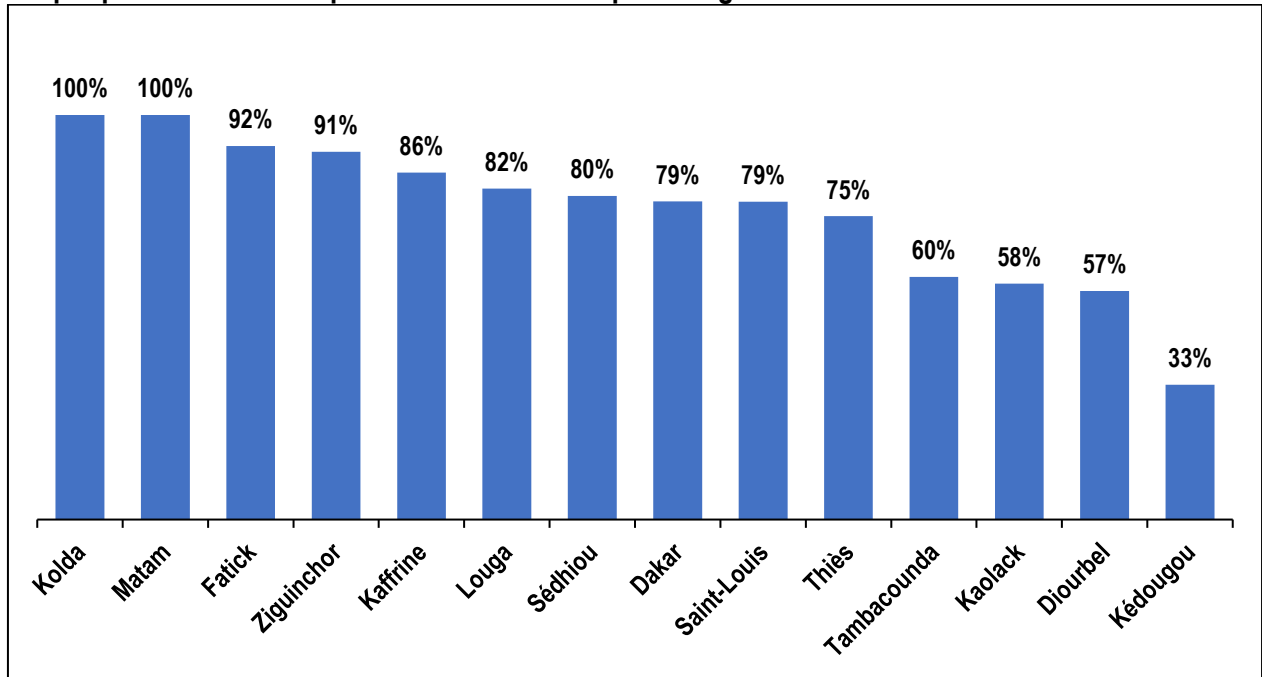
Graphique 4: Les partis politiques les plus engagés dans le processus de parrainage



4. Maitrise du processus de collecte par les agents collecteurs

La maîtrise des procédures de collecte des parrainages est primordiale pour la réussite de cette opération. Les moniteurs déployés sur le terrain avaient également pour tâche d'observer de la manière dont la collecte est faite et de juger si les agents collecteurs maîtrisent le processus. Dans l'ensemble, l'analyse des données montre que dans plus de trois cas sur quatre (77%) les agents collecteurs maîtrisent le processus de collecte. Dans la majorité des régions, les données montrent que le processus est maîtrisé par les agents collecteurs à part la région de Kédougou où seulement 33% des données remontées par les moniteurs montrent que les agents collecteurs maîtrisent le processus.

Graphique 5: Maitrise du processus de collecte par les agents collecteurs

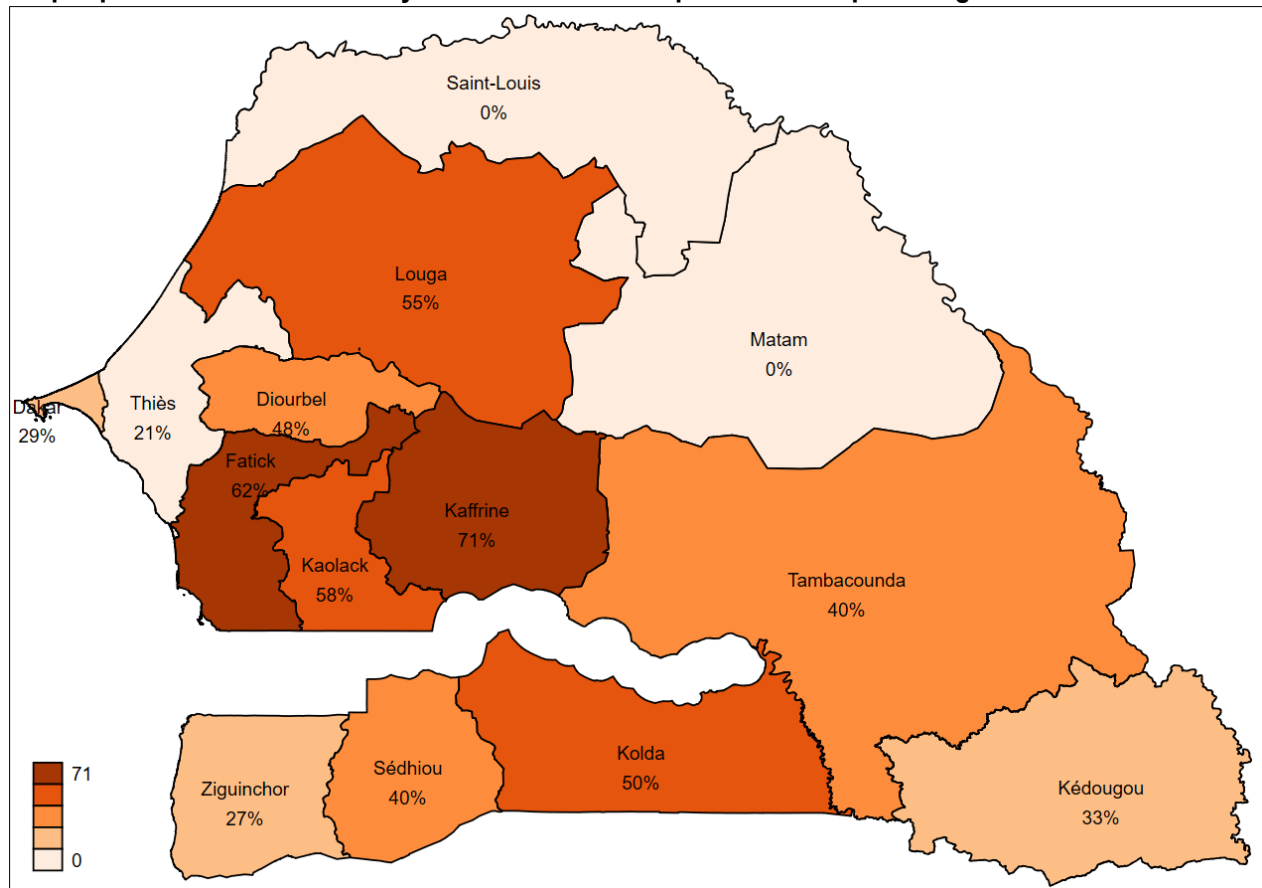


Par ailleurs, 45% des données remontées montrent que les agents collecteurs portent des éléments d'identifications comme des tee-shirts, des polos, des gilets ou encore des casquettes. Le port d'éléments d'identification varie selon les régions : Dakar (62%), Saint-Louis (57%), Kolda (50%), Diourbel (43%), Thiès (43%), Kédougou (33%), Fatick (31%), Kaffrine (29%), Louga (27%), Ziguinchor (27%), Sédhiou (20%), Kaolack (17%), Tambacounda (10%), Matam (0%).

5. Utilisation des moyens de l'Etat

Il n'est pas rare, au cours de la période pré-électorale et surtout pendant les campagnes électorales de constater l'utilisation des moyens de l'Etat à des fins politiques. Les ressources étatiques mises à contribution pendant les campagnes électorales sont de diverses ordres et les plus visibles sont les véhicules administratifs. Dans le cadre de la collecte des parrainages sur le terrain, les moniteurs déployés par le Gorée Institute, avaient aussi pour rôle d'observer, l'utilisation des moyens de l'Etat par les acteurs politiques dans le processus de collecte. Dans l'ensemble, 36% des observations montrent l'utilisation des moyens de l'Etat dans la collecte des parrainages. Les moniteurs ont constaté l'utilisation des moyens de l'Etat dans plus de 50% des observations dans les régions comme Louga, Kaolack, Fatick et Kaffrine. Par ailleurs, l'utilisation des moyens de l'Etat n'a pas été observée par les moniteurs à Matam et à Saint-Louis.

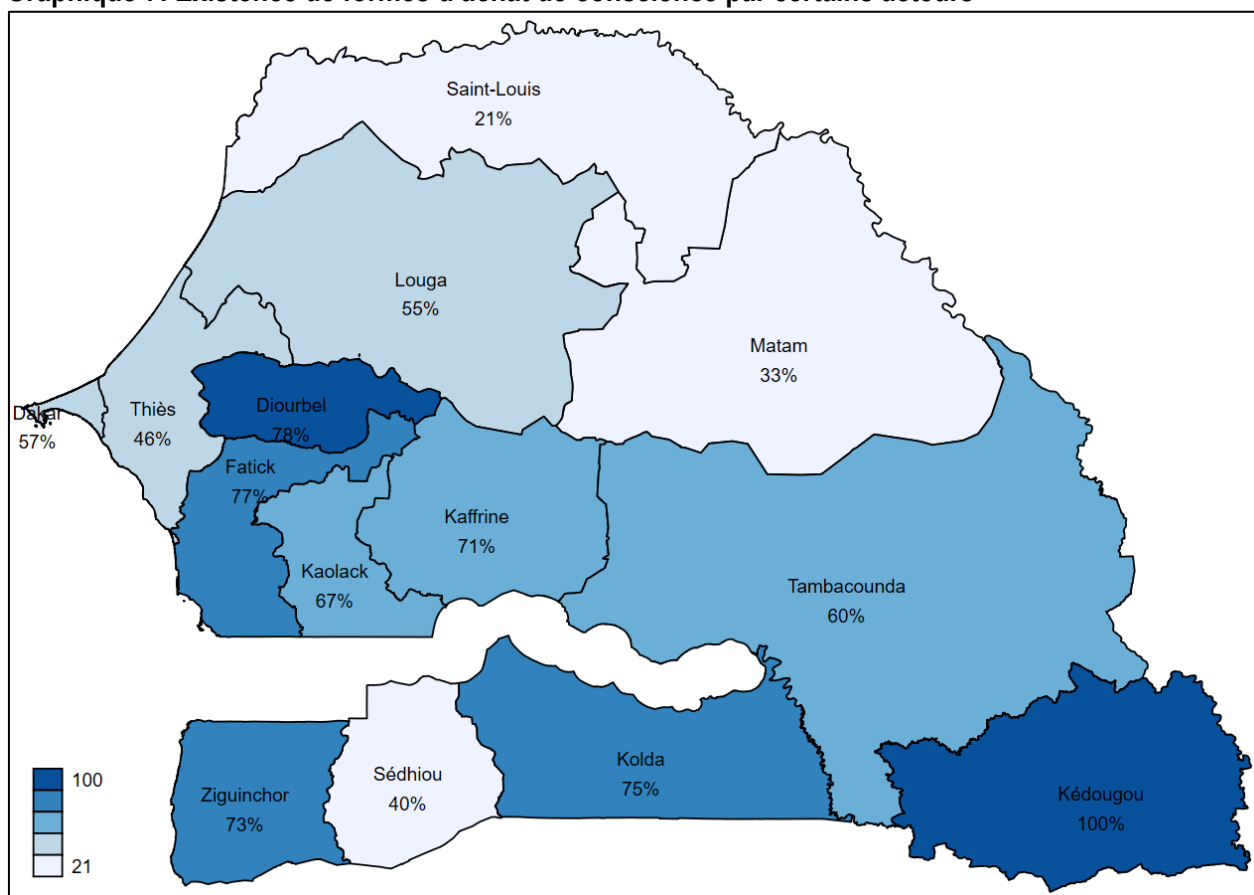
Graphique 6: Utilisation des moyens de l'Etat dans le processus de parrainage



6. Achat de conscience

Au cours de cette période nos moniteurs ont observé ce qu'on serait tenté d'appeler l'achat de conscience des populations. En effet, l'achat de conscience est l'un des éléments de la corruption électorale qui se manifeste en période électorale et consiste en une manipulation des électeurs, des procédures administratives et des institutions chargées du contrôle des élections. Dans l'ensemble 63% des observations font état d'une ou plusieurs formes d'achat de conscience (achat de parrainage contre argent, don en nature, promesse d'offre d'emploi et promesse de financement de projet). Aucune région du Sénégal n'a échappé à ces formes d'achat de la conscience.

Graphique 7: Existence de formes d'achat de conscience par certains acteurs



Le tableau suivant montre les différentes formes d'achat de la conscience constaté par les moniteurs déployés sur le terrain.

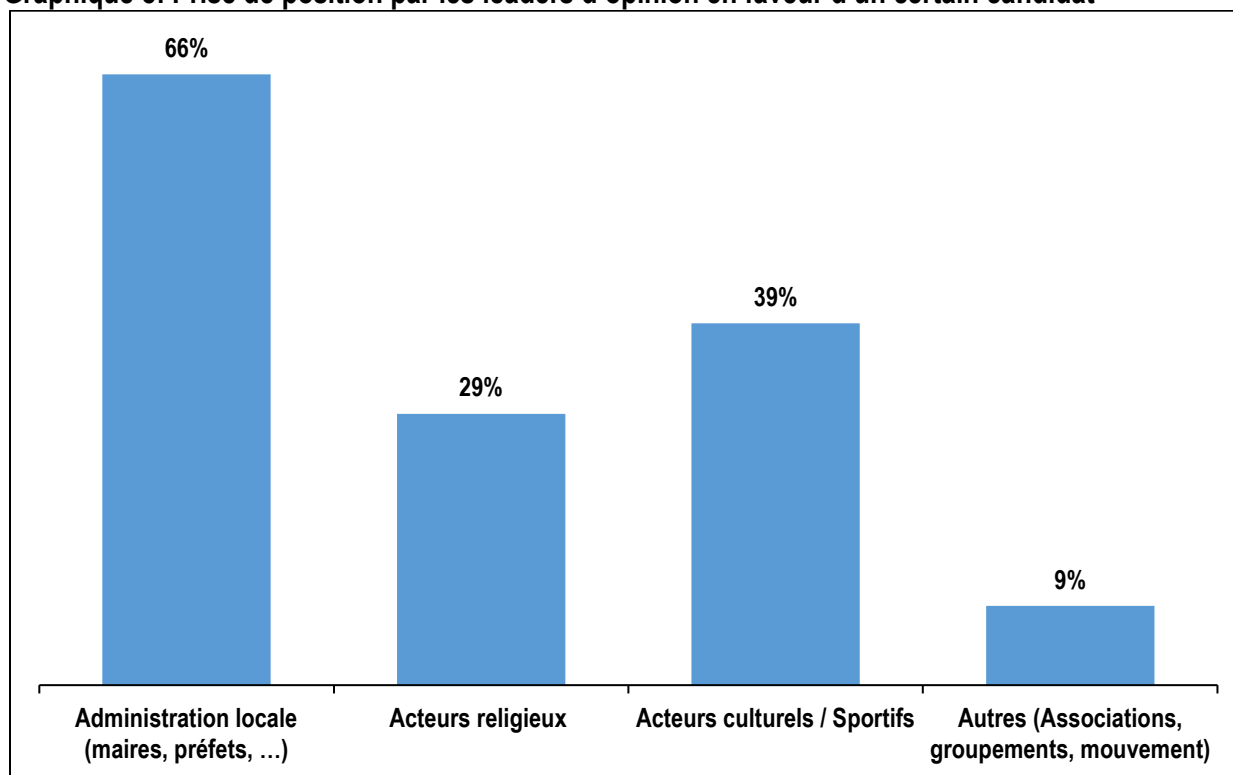
Tableau 3: Les différentes formes d'achat de conscience observées

Région	Achat de parrainage contre argent	Don en nature	Promesse d'offre d'emploi	Promesse de financement de projet
Dakar	39%	12%	19%	4%
Diourbel	57%	30%	43%	9%
Fatick	23%	31%	38%	0%
Kaffrine	71%	57%	14%	14%
Kaolack	58%	0%	50%	0%
Kédougou	100%	33%	67%	0%
Kolda	25%	0%	50%	25%
Louga	27%	9%	36%	9%
Matam	0%	17%	17%	0%
Saint-Louis	7%	0%	7%	7%
Sédhiou	0%	20%	20%	0%
Tambacounda	30%	0%	30%	20%
Thiès	21%	21%	29%	0%
Ziguinchor	9%	36%	45%	18%

7. Prise de position des leaders d'opinion

En période électorale, il est de coutume que certains leaders d'opinion prennent position pour un parti politique ou un autre. Dans le cadre de ce monitoring, nous avons voulu savoir si des leaders d'opinion comme les chefs religieux, coutumiers, les administrations locales, les associations ou encore des artistes avaient publiquement pris position pour certains candidats à la candidature de l'élection présidentielle de 2019. Il ressort que 66% des observations les administrateurs locaux (maires, préfets, chefs de village ou de quartier, ...) avaient publiquement pris position lors du processus de collecte des parrainages.

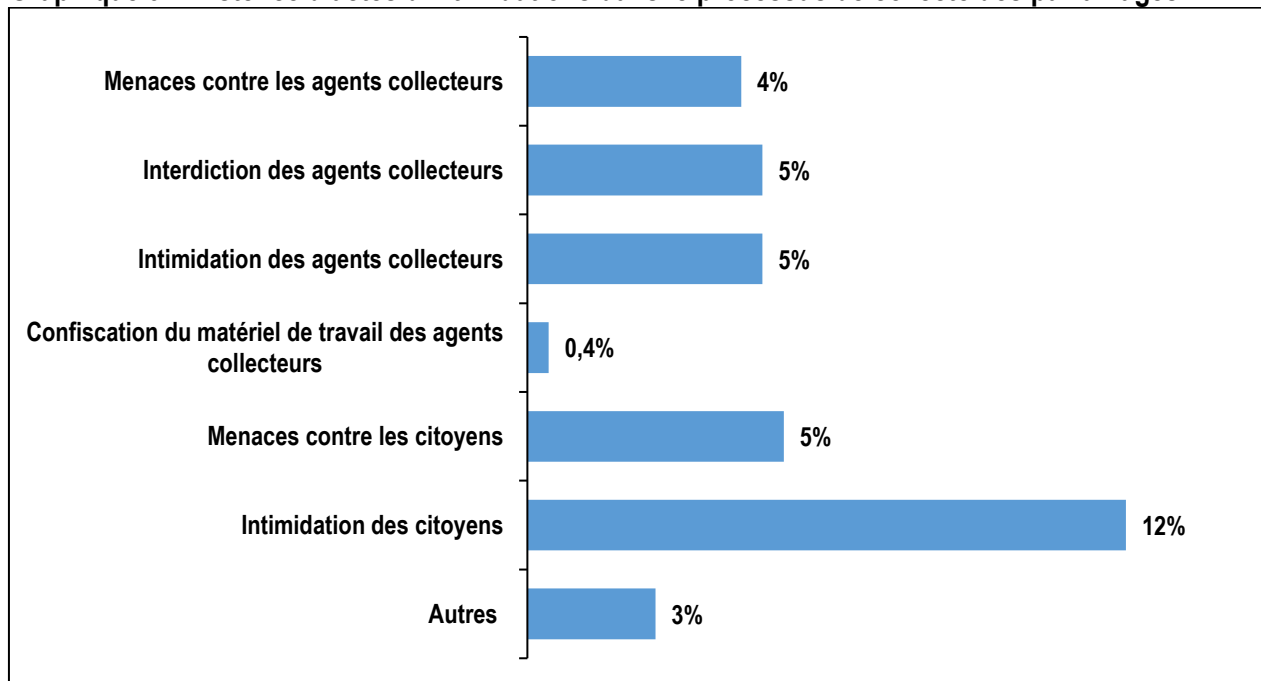
Graphique 8: Prise de position par les leaders d'opinion en faveur d'un certain candidat



8. Intimidation & Diffamation

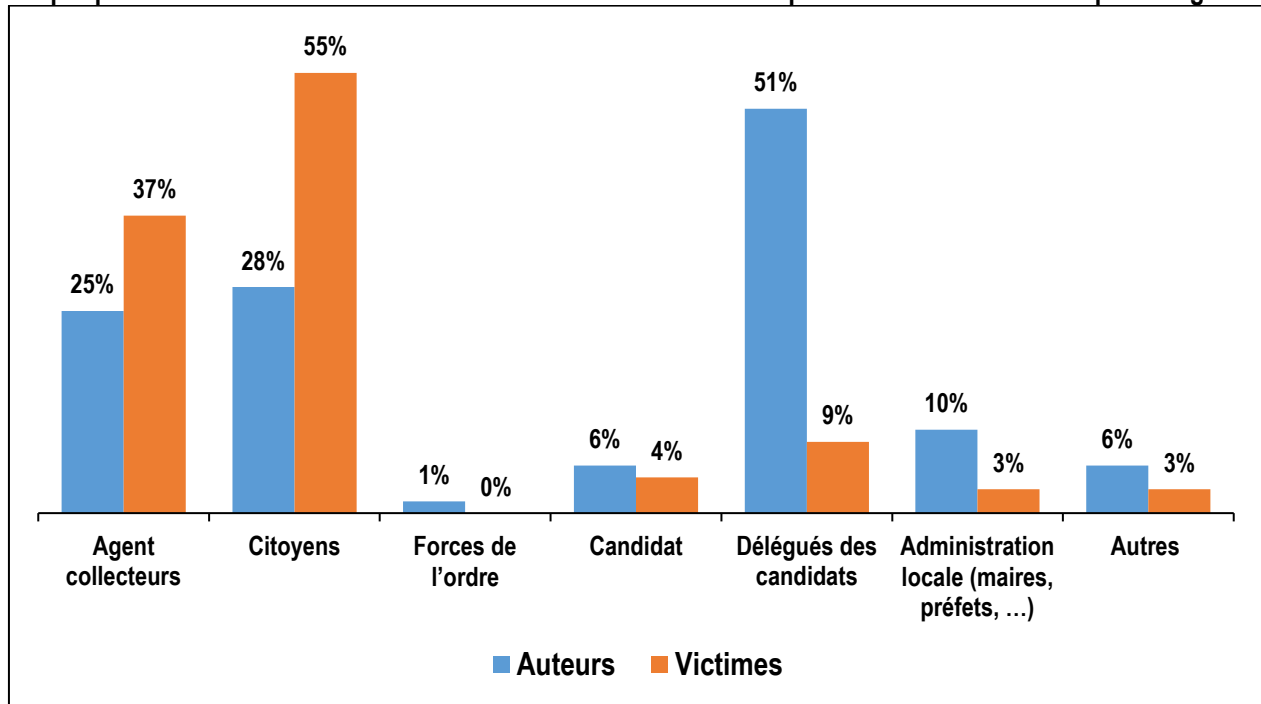
Les moniteurs ont observé quelques cas d'actes d'intimidation et de menaces à l'endroit des citoyens et des agents collecteurs lors de l'opération de collecte de parrainage. Ainsi, des cas de menaces contre les agents collecteurs (4%), Interdiction des agents collecteurs (5%), Intimidation des agents collecteurs (5%), Confiscation du matériel de travail des agents collecteurs (0,4%), Menaces contre les citoyens (5%), Intimidation des citoyens (12%) et Autres (3%).

Graphique 9: Existence d'actes d'intimidations dans le processus de collecte des parrainages



En ce qui concerne les auteurs et les victimes de ces actes d'intimidation, l'analyse montre que les agents collecteurs sont auteurs (25% des observations) et victimes (37% des observations). De même, les citoyens sont à la fois auteurs (28% des observations) et victimes (55% des observations) comme le graphique suivant.

Graphique 10: Auteurs & Victimes des actes d'intimidations dans le processus de collecte des parrainages



IV. Conclusion et recommandations

1. Au-delà des apparences, une forte mobilisation autour du parrainage citoyen

Nombre d'acteurs s'interrogeaient sur la mobilisation des citoyens autour du parrainage. Les moniteurs ont observé sur le terrain une forte mobilisation en général des citoyens autour du parrainage. Tel a été le cas dans 73% des cas. Cette adhésion populaire est imputable à la forte implication des jeunes, des femmes et des acteurs politiques avec respectivement dans 79 %, 82% et 85 % des cas.

Cette forte implication justifie que 27 candidats¹ aient pu, devant le Conseil constitutionnel, postuler à la candidature à l'élection présidentielle alors que les prévisions initiales étaient moins optimistes en raison du

¹ Idrissa Seck, Coalition Idy 2019, Abdou Wahab Bengeloune, Indépendant, Khalifa Sall, Taxawu Sénégal, Karim Wade, Coalition Karim Président 2019, Samuel Sarr, Libéralisme social sénégalais, Cheikh Hadjibou Soumaré, Coalition Hadjibou 2019, Pape Diop, Bokk Gis-Gis, Malick Gackou, Grand Parti, Pierre Goudiaby Atépa, Goudiaby 2019, Boubacar Kamara, Coalition Fippu, Bougane Gueye Dani, Gueum Sa Bopp, Abdoul Mbaye, ACT, Mamadou Lamine Diallo, Tekki, Moustapha Mamba Guiraassy, Sud, Aida Mbodj, Indépendante, Ousmane Sonko, Pastef, Issa Sall, Pur, Macky Sall, Coalition BBY, Madické Niang, Coalition Madické 2019, Aissata Tall Sall, Oser l'avenir, Mansour Sy Djamil, Bes Dou Niak, Mamadou Ndiaye, Prds, Amsatou Sow Sididé, Carr Lénène, Mamadou Diop, Mts, Wathio ak Askan Wi, Thierno Alassane Sall, République des valeurs, Amadou Moctar Ndiaye, Pnrc, Me Abdoulaye Tine, Union sociale libérale

nombre de parrainages requis soit 53 457 et un minimum de 2000 parrainages au moins dans sept (7) régions.

Ces 27 candidats à la candidature ont pu ainsi collecter et déposer devant le Conseil constitutionnel pas moins de 1 414 792 parrainages.² A cela il convient d'ajouter les parrainages collectés mais non soumis au Conseil constitutionnel.

Le nombre de candidats à la candidature qui avaient soumis leur dossier au Conseil constitutionnel avait amené certains analystes à vite conclure à l'inefficacité de la loi sur le parrainage.³

La forte mobilisation des acteurs politiques signifie-t-elle une adhésion des acteurs politiques à la loi sur le parrainage ? La réponse ne peut être tranchée. En effet si l'adhésion de la majorité présidentielle initiatrice de cette loi apparaît évidente tel n'est pas le cas de l'opposition. Elle s'est pliée à cette loi qui lui a été imposée par le pouvoir qui détient une majorité à l'Assemblée nationale.

On retiendra également que l'inégale mobilisation des acteurs politiques n'a pas été neutre sur les résultats du contrôle du parrainage par le Conseil constitutionnel. Les acteurs politiques (candidats, partis et coalitions) les plus impliqués ont réussi ou en passe de réussir le test du parrainage. Le Monitoring du parrainage a ainsi montré que les partis comme APR, PASTEF, PDS et REWMI ont été les plus actifs sur le terrain lors de la collecte des parrainages. Les candidats de l'APR, du PDS et de PASTEF ont réussi le test du parrainage alors que le celui du Parti REWMI a été juste recalé pour 8 (huit) parrainages pour la seule région de Ziguinchor qu'il est d'ailleurs autorisé à régulariser. 176 parrainages ont été soumis dans ce cadre au Conseil constitutionnel selon le porte-parole du parti REWMI.⁴

² « Décompte final du parrainage... », https://www.dakaractu.com/Decompte-final-du-parrainage-Pour-1-414-792-parrainages-deposes-721-750-ont-ete-acceptes-pour-832-742-rejetes-dont-174_a162774.html, consulté le 04-01-2019

³ Momar Seyni Ndiaye « Le filtre du parrainage n'a pas fonctionné », http://www.seneweb.com/news/Politique/momar-seyni-ndiaye-lsquo-rsquo-le-filtre_n_268908.html, consulté le 04-01-2019

⁴ « 2e tour Parrainage - Le porte-parole de Rewmi prévient le Conseil constitutionnel : "Le candidat Idrissa Seck a déposé 176 signatures sur 8 exigés... Peut être qu'ils auront le cran d'invalider sa candidature" », https://www.dakaractu.com/2e-tour-Parrainage-Le-porte-parole-de-Rewmi-previent-le-Conseil-constitutionnel-Le-candidat-Idrissa-Seck-a-depose-176_a162791.html, consulté le 04-01-2019

Quid de la mobilisation des jeunes et des femmes et des citoyens en général ? S'agissant des femmes, il y a lieu d'observer qu'elles se sont toujours illustrées dans la mobilisation politique. Ce qui n'a pas toujours été le cas des jeunes⁵.

S'agissant des citoyens en général, on ne peut pas s'empêcher de penser que cette forte participation serait certes liée aux campagnes de sensibilisation mais également à la corruption fortement dénoncée pendant la période de collecte des parrainages. Ceci expliquerait que malgré les sanctions prévues pour les parrainages doubles ou multiples 174 637 doublons aient été enregistrés lors de la vérification des listes des candidats à la candidature par le Conseil constitutionnel et au terme de laquelle 19 candidats à la candidature ont été recalés.

2. La maîtrise globale du processus de collecte questionnée

Il résulte du monitoring une certaine maîtrise du processus de collecte des parrainages par les collecteurs des candidats à la candidature. Les données recueillies montrent que dans trois (3) cas sur quatre (4) soit 77% des cas, les collecteurs ont fait preuve d'une bonne maîtrise du processus de collecte. Au niveau régional, seule Kédougou fait exception à la règle avec seulement 33%.

La comparaison des résultats du monitoring avec ceux issus du contrôle exercé par le Conseil constitutionnel autorise quelques interrogations.

En effet plusieurs rejets ont été enregistrés et la responsabilité des collecteurs dans certains cas est certainement engagée. Le Conseil constitutionnel a pu relever sur certains fichiers l'absence des mentions obligatoires y compris le nom du collecteur.⁶ Certains ont considéré que si les mandataires des candidats ont reçu une bonne formation tel n'a pas été toujours le cas pour les collecteurs.

La maîtrise du processus de parrainage ne concerne pas seulement les collecteurs mais elle questionne l'expertise mobilisée par les candidats à la candidature. En effet il a été constaté que le nombre de parrainages rejetés soit 832 743 est de loin supérieur au nombre de parrainages validés soit 721750. On peut certes convoquer ici le nombre de parrainages invalidés pour doublons soit 174 637 qu'on ne saurait imputer exclusivement aux collecteurs, il reste que les rejets pour autres motifs notamment les erreurs matérielles soit 658 106 demeurent très importants voire excessifs.

⁵ Boubacar Kanté, Etude sur les principaux déterminants individuels de l'abstention au Sénégal de 2000 à 2016, ONG 3D, COSCE, avril 2017

⁶ Voir Communiqué du Conseil constitutionnel « Vérification des listes de parrainage : les précisions du Conseil constitutionnel », <http://conseilconstitutionnel.sn/comunique/>, consulté le 09-04-2019

On ne peut manquer de relever que quatre (4) listes de parrainages ont été rejetées par le Conseil constitutionnel entre autres raisons parce que des fichiers ont été présentés par lieu de collecte sans regroupement par région ou par représentation diplomatique ou encore parce que sous la rubrique intitulée « diaspora » qui n'existe d'ailleurs pas ont été regroupées des localités sénégalaises et étrangères.⁷

Le manque de maîtrise technique au regard du nombre global de rejets liés ou non aux doublons doit cependant être relativisé. L'importance du nombre de rejets est en partie liée aux insuffisances de la loi sur le parrainage notamment le fait qu'elle ne prévoit pas que le fichier électoral doit être mis à la disposition des candidats à la candidature ou encore l'absence d'un référentiel précis disponible pour tous les candidats et qui leur permettrait d'éviter les erreurs matérielles. On peut imputer en partie la responsabilité au Conseil constitutionnel qui aurait pu, sur la base du principe de l'influence déterminante, refuser d'invalider certains parrainages du seul fait d'erreurs matérielles. Il faut rappeler qu'en matière d'élection l'annulation d'un vote constitue la dernière solution à envisager.

3. Un parrainage parasité par la corruption

Le monitoring a fait apparaître la forte présence de la corruption lors des opérations de collecte des parrainages.

Les deux grandes formes de la corruption électorale que sont l'utilisation des moyens de l'Etat et l'achat des consciences sont mises en cause. La première a été dans 36% relevée contre 63 % en ce que concerne la seconde.

L'ampleur de la corruption permet d'affirmer qu'elle a fortement affecté l'intégrité du parrainage. L'importance des doublons serait due pour certains à la corruption. Des parrains en situation de précarité n'ont pas hésité à parrainer plus d'un candidat quand bien même cette pratique est interdite par la loi sur le parrainage qui prévoit un emprisonnement d'un (1) mois à un (1) an et d'une amende de 10 000 FCFA à 100 000 FCFA.

Cette corruption impacte négativement la représentativité recherchée des candidats à la candidature à travers le parrainage. En effet la valeur intrinsèque du candidat n'est plus nécessairement mise en avant mais plutôt ses moyens financiers.

⁷ Voir le Communiqué précité du Conseil constitutionnel

Il semble difficile d'établir avec certitude les candidats à la candidature victimes de cette corruption et ceux qui en ont profité. En effet la liste des candidats ayant réussi le test du parrainage ne présente pas réellement de grande surprise. En revanche on peut s'interroger sur le sort de certains candidats recalés notamment ceux dont le parti est représenté à l'Assemblée nationale. C'est le cas notamment le candidat à la candidature de Book Guis Guis par ailleurs ancien Président de l'Assemblée nationale.

4. Une collecte de parrains dans un environnement globalement apaisé

Des actes d'intimidation et de diffamation ont certes été relevés mais dans l'ensemble les tensions ont été contenues. Les actes d'intimidation, de menaces, de confiscation de matériels ou d'interdiction des collecteurs n'ont guère dépassé les 5% des cas. Il en est de même des citoyens à l'égard desquels seules les intimidations ont pris une certaine ampleur avec 12% des cas et avec seulement 5% des cas en termes de menaces.

Les résultats issus du contrôle des listes de parrainage par le Conseil constitutionnel bien qu'ayant donné lieu à des fortes contestations n'ont pas débouché sur des violences physiques. Elles ont cependant donné lieu à beaucoup de violences verbales dont les cibles ont été le Président de la République Macky Sall candidat à sa propre succession et le Conseil constitutionnel.

5. Une portée différenciée de la prise de position des leaders d'opinion

Les prises de position partisans sont plus importantes au niveau de l'Administration locale avec les maires, préfets, sous préfets maires et chefs de villages et de quartier un taux de 66%. Ces résultats sont largement justifiés par le fait qu'exception faite du commandement territorial qui doit observer une stricte neutralité, les autres appartiennent dans leur écrasante majorité à des formations politiques. Le candidat de Benno Bokk Yaakaar a réuni récemment plus de 530 maires qui soutiennent sa candidature pour l'élection du 24 février 2019⁸.

Il convient de rappeler que le Président Macky Sall avait assigné à chaque maire de la coalition de Benno Bokk Yaakaar l'objectif de deux cent (200) parrains. Les maires appartenant à d'autres coalitions ou qui soutiennent d'autres candidats à la candidature se sont naturellement impliqués dans la collecte des parrains.

⁸ « Soutenu par plus de 500 maires : Macky Sall estime la Présidentielle gagnée d'avance », <https://www.lequotidien.sn/soutenu-par-plus-de-500-maires-macky-estime-la-presidentielle-gagnee-davance/>, consulté le 09-10-2019

S'agissant des acteurs culturels et des sportifs on observera que leur prise de position partisane est loin d'être négligeable avec un taux de 39%. On peut l'expliquer par le fait que certains d'entre eux n'hésitent plus à afficher leur soutien à des candidats. Certains d'entre eux ne se limitent plus à manifester un simple soutien mais s'attaquent même aux candidats qui de leur point de vue constituent les challengers de leur candidat. Il s'agit d'une évolution qui s'affirme de plus en plus dans le paysage politique sénégalais. La coalition au pouvoir en bénéficie le plus. Certains expliquent cette situation par l'asymétrie des moyens en faveur du pouvoir. Ainsi lors des élections législatives un lutteur très renommé après avoir apporté son soutien à un candidat de l'opposition a par la suite changé d'avis après une entrevue avec 1^{er} ministre.

Les prises de position partisans des associations et autres mouvements apparaissent faibles avec un taux de 9%. Cela s'explique sans doute par la volonté de ces associations dans leur grande majorité d'observer une certaine neutralité à l'égard des candidats à la candidature. Elles ont ainsi à défaut d'abstention, décidé de s'investir dans la sensibilisation et le monitoring du parrainage.

Le monitoring a révélé que les prises de position partisane des religieux même limitée avec un taux de 29% ne doit pas être sous estimée. Me Aissata Tall Sall a avoué récemment avoir subi des pressions de chefs religieux afin de soutenir le Président sortant. L'on impute également le soutien au même candidat sortant le Président Macky Sall de Abdoulaye Baldé maire de Ziguinchor et ancien candidat déclaré à l'élection présidentielle aux pressions des mêmes religieux.⁹

Les prises de positions partisans des chefs religieux compromettent fortement leur capacité à contribuer parallèlement à la régulation de l'espace politique. Il y a lieu de souligner que le phénomène est loin de se généraliser au niveau des grandes familles confrériques. De même l'Eglise s'est toujours illustrée par sa volonté d'être équidistante des chapelles politiques tout en n'hésitant pas à dénoncer certains comportements d'acteurs politiques.

La transparence et l'intégrité du contrôle juridictionnel des listes de parrainages contestées

Le Conseil constitutionnel dans un souci sans doute de transparence avait publié une décision dans laquelle il indiquait les modalités du contrôle des listes de parrainages.¹⁰ Ce contrôle est organisé en deux étapes :

⁹ « Macky- Baldé : Révélations sur les derniers réglages d'un ralliement » ; <https://www.igfm.sn/macky-balde-revelations-sur-les-derniers-reglages-dun-ralliement/>

¹⁰ Décision n° 1/2018 du 23 novembre 2018 portant mise en place d'un dispositif de vérification des parrainages et fixant les modalités de son fonctionnement

- La première étape est celle du dépôt des listes de parrainages. Ainsi dès que l’accomplissement des formalités de dépôt des dossiers de déclaration de candidature c’est le greffier en chef du Conseil constitutionnel qui fait procéder pour les besoins de la vérification des listes de parrainage à l’ouverture, à la visualisation et à l’enregistrement du fichier électronique contenant la liste des électeurs ayant parrainé le candidat, en présence du représentant du candidat concerné. Le support contenant le fichier électronique est mis dans une enveloppe scellée sur laquelle le greffier en chef et le représentant du candidat apposent leurs signatures. L’enveloppe ainsi scellée est conservée au greffe du Conseil constitutionnel jusqu’ à la date prévue pour la vérification des listes. En perspective de l’élection présidentielle du 24 février 2019 vingt sept (27) candidats se sont acquittés de cette formalité.
- La deuxième étape est celle de la vérification proprement dite des listes. Le Conseil par le biais de son greffier en chef notifie au préalable par tous moyens aux candidats à la candidature la date retenue pour la vérification des listes. Les séances de vérification se tiennent au Conseil constitutionnel en présence des membres du Conseil, du personnel administratif et technique en service au Conseil, du représentant du candidat. Une ou plusieurs personnes indépendantes dont la compétence est reconnue en matière électorale, juridique ou informatique peuvent être invitées, en qualité d’observateurs, à assister à ces séances. Sept (7) personnalités issues d’organisations de la société civile s’intéressant aux questions électorales ont été ainsi conviées par le Conseil constitutionnel à assister à la vérification des parrainages¹¹.
- Malgré cette volonté d’ouverture et de transparence affichée, les résultats issus du contrôle des listes de parrainage ont été fortement contestés par les candidats à la candidature. Il faut dire que le premier contrôle exercé par le Conseil constitutionnel s’est traduit par le rejet de dix neuf (19) listes de parrainages. Cinq(5) listes ont réussi d’office le test du parrainage¹². Trois (3) candidats seront autorisés à régulariser leurs listes de parrainages. Deux (2) listes réussiront le test du

¹¹ Il s’agit de : Pr Babacar GUEYE Président du Collectif des organisations de la société civile pour les élections (COSCE) et Président de la Plateforme des acteurs non étatiques (PFAne), Moudiaye CISSE Secrétaire exécutif de l’ONG 3D, Abdoul Aziz BADIANE Président de l’Organisation Nationale des Droits de l’Homme, Valdiodio NDIAYE Expert électoral et Coordonnateur du Programme SunuElection , Abbé Alphonse SECK Directeur de Caritas Sénégal, Maimouna DIENG Coordinatrice de la Plateforme des acteurs non étatiques, Rokhaya GASSAMA, Présidente du Conseil sénégalais des femmes (COSEF) voir « Cooptés par le Conseil constitutionnel pour le contrôle des parrainages : sept(7) personnalités de la société civile clament leur indépendance » : <https://www.lequotidien.sn/coptes-par-le-conseil-constitutionnel-pour-le-contrôle-des-parrainages-7-personnalites-de-la-societe-civile-clament-leur-independance/>

¹² Il s’agit des listes présentées par les candidats Macky Sall, Ousmane Sonko, El Hadj Issa Sall, Karim Meissa Wade et Khalifa Ababacar Sall.

parrainage après régularisation. Il s'agit des listes des candidats Madické Niang et Idrissa Seck une sera rejetée celle du candidat El hadj Malick Gakou¹³.

Au total, seuls sept (7) candidats à la candidature auront réussi à faire valider par le Conseil constitutionnel leurs listes de parrainages. Il s'agit de Macky Sall, Idrissa Seck, Ousmane Sonko Karim Meissa Wade, Madické Niang, El Hadj Issa Sall et Khalifa Ababacar Sall. Vingt (20) listes de parrainages ont été invalidées par le Conseil constitutionnel soit parce que le nombre minimal (0,8 % du fichier électoral général) de parrainages n'a pas été atteint soit parce que le nombre requis de parrainage pour sept (7) régions (2000 parrainages par région) ou les deux à la fois¹⁴. Ce qui fera dire au Président sortant Macky Sall que la loi sur le parrainage a produit ses effets.

- Les candidats recalés ont quant à eux contesté la transparence du contrôle¹⁵. En effet outre le refus de mettre le fichier électoral à leur disposition, ils mettent l'accent sur l'absence d'informations sur les paramètres du logiciel utilisé pour le contrôle des parrainages. D'autres encore pointent du doigt le fichier électoral mis à la disposition du Conseil constitutionnel qui aurait été manipulé par le Ministère de l'Intérieur ou l'incompétence des membres du Conseil constitutionnel en matière informatique. Certains ont jugé arbitraire que dans le silence de la loi que le Conseil constitutionnel ait décidé que les candidats autorisés à régulariser leurs listes ne pouvaient pas déposer un nombre de parrainages supérieur au nombre de parrainages qui leur manquaient pour faire valider leur liste. Il en est de même de la décision de considérer qu'en dehors des doublons externes les autres erreurs n'étaient pas régularisables. Le fait que le Conseil constitutionnel ait utilisé exclusivement les fichiers électroniques pour la vérification des listes de parrainages qui ne contient pas les signatures des parrains alors que la Constitution en son article 29 alinéa 5 dispose que « pour être recevable toute candidature doit être accompagnée de la signature d'électeurs représentant, au minimum, 0,8% et, au maximum 1% du fichier électoral général » a été également dénoncé bien que le Conseil constitutionnel ait affirmé dans le considérant 10 de sa Décision du 13 janvier 2019 avoir après le traitement automatisé des fichiers de parrainage sur support électronique, examiné les listes de parrainage sur support papier revêtues de la signature des

¹³ Il faut dire qu'il n'a été autorisé à présenter que 8888 parrainages soit exactement le nombre de parrainages qu'il lui fallait pour faire valider sa liste de parrainages. Le contrôle effectué a révélé 765 doublons et 1055 rejets pour autres motifs. Sa liste de parrainages a été ainsi définitivement rejetée faute du nombre requis de parrains.

¹⁴ Voir Décision n° 2-E- 2019 affaire n° 12 –E-19 séance du 13 janvier 2019

¹⁵ Sur les récriminations sur le parrainage des recalés voir la Déclaration du Collectif des 25 candidats de l'opposition : https://www.dakaractu.com/Texte-liminaire-de-la-conference-de-presse-du-C25-regroupant-25-candidats-sur-les-verifications-des-parrainages-par-le_a162699.html

parrains. Certains candidats estiment que ce contrôle est impossible du fait du nombre des fiches sur support papier estimées à des centaines de milliers et compte tenu du délai imparti¹⁶.

- Au total nombre de recalés ont estimé que le déficit de transparence a été délibérément orchestré par le régime en place avec la complicité du Conseil constitutionnel et traduit une volonté du Président sortant de se choisir les candidats qui lui feront face pendant l'élection présidentielle, l'objectif étant de passer au premier tour¹⁷.
- Il convient de souligner que les critiques n'émanent pas exclusivement des candidats recalés. Elles émanent également d'experts indépendants qui avaient averti que le système informatique de vérification des listes de parrainage n'épargnerait que le premier candidat à avoir déposé sa liste. Que les autres candidats s'exposeront aux doublons qu'ils ne pourront corriger que difficilement même s'ils y sont autorisés en raison du fait que la marge de comparaison (0,8% et 1%) était trop petite alors que les éléments à comparer étaient nombreux et disproportionnés en fonction de l'ordre d'arrivée pour le dépôt des listes¹⁸.
- Les personnalités indépendantes de la société cooptées en qualité d'observateurs indépendants par le Conseil constitutionnel après avoir observé la vérification des parrainages ont relevé cinq (5) limites de la loi sur le parrainage¹⁹.
- La réglementation de l'ordre de passage qui a donné lieu à des bousculades et violences au moment des dépôts
- L'absence de référentiel précis sur le logiciel de traitement pour éviter les erreurs matérielles.
- Le manque d'informations sur le logiciel des données utilisées (quel logiciel, comment il a été paramétré)
- L'absence d'informations détaillées pour les candidats sur les motifs des rejets et autres doublons

Elles ont recommandé une évaluation complète de la loi et sa révision profonde et plus consensuelle.

¹⁶ Voir la réaction de Abdoul Mbaye Candidat à la candidature recalé au stade du parrainage : <https://www.facebook.com/Abdoulmbayact/posts/conseil-constitutionnel-et-parrainage-un-autre-flagrant-d%C3%A9lit-de-violation-du-co/2282364218463092/>

¹⁷ « Election 2019 -Ousmane Sonko : Macky veut choisir ses propres adversaires », https://senego.com/election-2019-ousmane-sonko-macky-sall-veut-choisir-ses-propres-adversaires_736436.html,

¹⁸ Chronique « Failles et Incongruités du parrainage : le ticket présidentiel sous une autre forme », https://www.pressafrik.com/Failles-et-incongruites-du-parrainage-le-ticket-presidentiel-de-Wade-sous-une-autre-forme-Chronique_a194635.html,

¹⁹ « Société civile : Les modalités du parrainage comportent beaucoup de limites », <https://emedia.sn/SOCIETE-CIVILE-LES-MODALITES-DU-PARRAINAGE-COMPORTENT-BEAUCOUP-DE-LIMITES.html>,

- Les recours introduits par les recalés du parrainage ont tous été rejetés aussi bien ceux introduits devant le Conseil constitutionnel²⁰ que ceux introduits devant la Cour Suprême. Cette dernière a notamment motivé leur rejet par le fait que le recours pour excès de pouvoir était irrecevable à l'égard des actes du Conseil constitutionnel qui n'est pas une autorité administrative²¹. Une solution assez classique en droit administratif.

La proclamation de la liste définitive des candidats à l'élection présidentielle a entraîné une vive réaction des recalés du parrainage. Un cadre unitaire a été mis en place appelé C25 regroupant l'essentiel des recalés mais également quelques candidats officiels à la présidentielle tous membres de l'opposition. Des décisions prises par ce collectif on peut notamment citer celle d'empêcher au Président sortant de battre campagne et l'organisation d'une journée d'action²². Certains plus radicaux du collectif suggèrent d'empêcher la tenue de l'élection présidentielle²³. C'est dire que les ingrédients d'une crise électorale sont déjà réunis sans que l'on puisse réellement prédire les développements ultérieurs. L'étape du parrainage a été redoutée. La vive tension et les violences observées sur le terrain confirment que c'était à juste raison.

Sur le plan politique le parrainage aura permis de réduire de manière drastique la liste des candidats à l'élection présidentielle. Ce faisant, on peut s'attendre à ce que les électeurs puissent mieux évaluer les projets des uns et des autres.

On s'attend également à ce que les candidats recalés soutiennent les candidats officiels à l'élection présidentielle. Certains ont annoncé que le C25 soutiendra le candidat le mieux placé pour battre le Président sortant Macky Sall.²⁴ D'autres pensent en revanche que la ligne de démarcation pourrait se faire entre les pro système autour du candidat Idrissa Seck et les anti système autour du candidat Ousmane Sonko.²⁵

²⁰ Voir la Décision n° 3-E-2019 Affaires n° 13 à 24 –E-2019 Séance du 20 janvier 2019

²¹ « Parrainage : La Cour Suprême rejettent les recours de Samuel Sarr, Hadjibou Soumaré et de Pierre Goudiaby Atepa », http://seneweb.com/news/Politique/parrainage-la-cour-supreme-rejette-les-r_n_271342.html

²² « Plan de guerre du C25 : Empêcher à Macky de faire campagne et une journée d'action au menu » : https://www.senxibar.com/Plan-de-guerre-du-C25-Empecher-a-Macky-de-faire-campagne-et-une-journee-d-action-au-menu_a50770.html

²³ Me El Hadj Amadou Sall, « Pas de Karim, pas d'élection », <http://www.yerimpost.com/me-elhadji-amadou-sall-pas-de-karim-pas-delection/>

²⁴ Pape Diop « C25 : nous allons soutenir le candidat le mieux placé pour battre Macky Sall », http://seneweb.com/news/Politique/c25-laquo-nous-allons-soutenir-le-candid_n_271343.html

²⁵

« Momar Diongue décortique le jeu d'alliances possibles », https://www.dakarmatin.com/rubriques.php?rub=article.php&id_article=36435,

Dans le principe le parrainage est accepté et pratiqué dans beaucoup de démocraties. L'expérience du parrainage citoyen intégral au Sénégal vient de montrer ses limites. La loi n°2018-14 du 19 avril l'instituant doit par conséquent être révisée dans ses modalités d'application.

Recommandations :

- La mise en place d'un dispositif informatique rendant impossible les doublons aussi internes qu'externes
- La possibilité de régulariser les erreurs matérielles ou mieux encore l'utilisation d'une application informatique permettant la saisie des données de l'électeur par la numérisation de la carte d'identité CEDEAO.
- L'utilisation d'une application informatique qui fera que le parrainage d'un citoyen sera comptabilisé automatiquement pour le premier des candidats à l'avoir sollicité et obtenu. Ce faisant l'ordre de dépôt des dossiers ne posera plus de problème
- L'incrimination de la corruption doit être explicite avec des sanctions plus sévères
- La vulgarisation des recours contre les décisions du Conseil constitutionnel sur les listes de parrainage
- La mise en place d'une plateforme sécurisée permettant de vérifier la présence des parrains sur le fichier électoral général
- La présence obligatoire de personnalités indépendantes de la société civile nationale et internationale en qualité d'observateurs pendant la vérification des listes de parrainages.
- L'accès des observateurs indépendants aux paramètres du logiciel de vérification automatisée des fiches de parrainage.
- L'information des candidats à la candidature sur les paramètres du logiciel de vérification des listes de candidatures
- La présence de la CENA lors de la vérification des listes de parrainages
- Le renforcement des ressources humaines et techniques du Conseil constitutionnel et leur autonomisation par rapport à la Direction de l'automatisation du fichier (DAF) et de l'Agence de l'informatique de l'Etat (ADIE)
- L'exigence d'un appel d'offres pour l'acquisition du logiciel de traitement des listes de parrainages et sa certification par un organisme indépendant de renommée internationale

- La reconnaissance au Conseil constitutionnel d'un pouvoir de supervision et de contrôle du fichier électoral
- La remise des fiches de parrainage uniquement aux candidats à la candidature s'étant acquittés de leur caution pour l'élection présidentielle et une retenue sur la caution pour tout candidat à la candidature n'ayant pas atteint un certain pourcentage du nombre requis de parrains afin de dissuader les candidatures fantaisistes.
- L'information détaillée des candidats à la candidature sur les motifs des rejets dont leurs listes de parrainage ont fait l'objet.
- L'utilisation de l'empreinte digitale en plus de la signature pour faciliter l'identification des parrains la signature pouvant évoluer

Annexe : Formulaire de monitoring du parrainage



Synergie Citoyenne pour des Elections Apaisées et Crédibles au Sénégal
Programme d'observation et de monitoring de l'élection présidentielle 2019



FORMULAIRE DE MONITORING DU PARRAINAGE

N° Formulaire : _____ Nom du moniteur : _____ Date : _____	
Région : _____ Département : _____	
Commune : _____ Quartier/Village : _____	
01	Les citoyens sont-ils suffisamment mobilisés sur le processus de parrainage ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
02	Selon vous, les agents collecteurs maîtrisent-ils le processus de collecte des parrainages ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
03	Les candidats sont-ils engagés dans le parrainage dans votre localité ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
04	Les collecteurs portent-ils des éléments d'identification ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
05	<p>Existence de campagnes de sensibilisation sur le parrainage dans votre localité :</p> <input type="checkbox"/> Spot publicitaire dans les médias <input type="checkbox"/> Session d'éducation civique <input type="checkbox"/> Affiche & panneaux <input type="checkbox"/> Organisation de meetings <input type="checkbox"/> Distribution de tracts <input type="checkbox"/> Autres _____
06	<p>Quels sont les partis politiques ou acteurs politiques les plus engagés dans le processus de parrainage dans votre localité ?</p> <p>_____</p>
07	Utilisation des moyens de l'Etat dans le processus de parrainage <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
08	<p>Diffamation et calomnies de certains par d'autres acteurs politiques dans le processus de collecte du parrainage :</p> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
09	<p>Existence de formes d'achat de conscience par certains acteurs dans votre localité <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui, lesquels ?</p> <input type="checkbox"/> Achat de parrainage contre argent <input type="checkbox"/> Don en nature <input type="checkbox"/> Promesse d'offre d'emploi <input type="checkbox"/> Autres _____

10	Les jeunes dans votre localité sont-ils impliqués dans le processus de collecte du parrainage ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
11	Les femmes dans votre localité sont-ils impliqués dans le processus de collecte du parrainage ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
12	<p>Existence d'actes d'intimidations dans le processus de collecte des parrainages</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Menaces contre les agents collecteurs <input type="checkbox"/> Interdiction des agents collecteurs <input type="checkbox"/> Intimidation des agents collecteurs <input type="checkbox"/> Confiscation du matériel de travail des agents collecteurs <input type="checkbox"/> Menaces contre les citoyens <input type="checkbox"/> Intimidation des citoyens <input type="checkbox"/> Autres _____
13	<p>Qui sont les auteurs de ces actes d'intimidations ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Agent collecteurs <input type="checkbox"/> Citoyens <input type="checkbox"/> Forces de l'ordre <input type="checkbox"/> Candidat <input type="checkbox"/> Délégués des candidats <input type="checkbox"/> Administration locale (maires, préfets, ...) <input type="checkbox"/> Autres _____
14	<p>Qui sont les victimes de ces actes d'intimidations ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Agent collecteurs <input type="checkbox"/> Citoyens <input type="checkbox"/> Forces de l'ordre <input type="checkbox"/> Candidat <input type="checkbox"/> Délégués des candidats <input type="checkbox"/> Administration locale (maires, préfets, ...) <input type="checkbox"/> Autres _____
15	<p>Prise de position par les leaders d'opinion en faveur d'un certain candidat</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Administration locale (maires, préfets, ...) <input type="checkbox"/> Acteurs religieux <input type="checkbox"/> Acteurs culturels / Sportifs <input type="checkbox"/> Autres _____

